



Instauration de l'exemplarité dans les collectivités

Cadre de restitution : Contrat d'objectif territorial

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Sitom-Mi

31, Rue Jean Moulin
Bp 30218
www.sittommi.fr

OPTIGEDE

Administrateur

ADEME

administrateur.optigede@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé EMPLOYE, , COLLECTIVITES LOCALES, PREVENTION DES DECHETS, CAMPAGNE D'INFORMATION,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Parmi les actions à envisager dans le cadre de l'élaboration d'un programme de prévention et de réduction des déchets, l'instauration de l'exemplarité est celle qui permet de légitimer la politique générale de gestion des déchets du SITTOM-MI et des EPCI auprès du grand public. En effet, la création d'une dynamique et d'une mobilisation des citoyens sera facilitée dès lors que les collectivités s'engagent à être exemplaires et le prouvent au quotidien par différentes pratiques telles que les achats éco-responsables, l'optimisation de l'utilisation des consommables et outils informatiques et le tri sélectif.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

L'objectif du SITTOM-MI est donc de promouvoir auprès des collectivités des pratiques durables de prévention et de bonne gestion de leurs déchets.

Résultats quantitatifs:

- Diminution les quantités de consommables jetés (papiers, produits dangereux etc.)
- Augmentation du nombre d'agents sensibilisés à la prévention des déchets.

Résultats qualitatifs :

En 2009/2010 :

- Instauration d'un critère carbone dans les critères d'attribution pour le marché de traitement des excédents d'ordures ménagères
- Démarche volontaire au sein des services du syndicat : tri des déchets, achat durable, acquisition de vaisselle réutilisable
- Participation du SITTOM-MI au groupe de travail « exemplarité » du réseau du CG 56.
- Mise en place de buffets « sans déchet » à l'issue des journées techniques.

En 2009/2010 :

- Poursuite des actions mises en place dans le cadre d'une démarche éco-responsable dans l'enceinte du SITTOM-MI.

Contractualisation de la collecte et du recyclage des toners d'imprimante (oct. 2011).

- Participation du SITTOM-MI au groupe de travail « exemplarité » du réseau du CG 56 : Lancement d'un appel à candidature pour des collectivités exemplaires avec : la préparation des outils de diagnostic, de fiches actions, de supports de communication, un accompagnement technique, l'organisation de rencontres.
- Réalisation d'un bilan carbone : réalisation d'un diagnostic environnemental des activités du syndicat en vue d'évaluer les émissions de Gaz à Effets de Serre émises par une entité donnée. (Communication des résultats d'ici fin 2011.)
- Accompagnement des collectivités dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention.

MISE EN OEUVRE

Planning:

.

Moyens humains :

.

Moyens financiers :

2010/2011 :

- Collecte des toners : 0.5 €/pièce
- Service traiteur «pour un buffet sans déchet » :
- Bilan carbone : 10 700 € HT

Moyens techniques :

- Accompagnement par le CG56
- Recherches de partenariats

Partenaires mobilisés :

ADEME

CONSEIL GENERAL 56

Collectivités membres du syndicat

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Facilité de mise en place fonction de la taille de la structure.

Difficultés rencontrées :

Demande l'adhésion de tout le personnel à renforcement de la cohésion.

Recommandations éventuelles:

Mettre en place une démarche participative pour obtenir l'adhésion de tous.

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.